

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 300
N/REF : 1/02/2024 50H00 C:001800 I:02125
V/REF : 203 P01 401 411 421

**SDC 'Le Cabri'
C/O REGIE GINDRE S.A.S
3 GDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE
BP 4361
69004 LYON**

V/REF.IMM. 7936
IMMEUBLE : LE CABRI
36 AVENUE JOANNES MASSET
ALLEE A/B/C
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 31 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : GAINES VO- ALLEES A/B/C - AFFICH.IMPER !! + CONFIRMER ACCES + PREV.REGIE
CONTACTER MME MONTABONE AU 06 81 32 47 49

MOTIF : Intervention semestrielle

Donneur d'ordre : M. P. LANCEL

=====

OPERATION BI-ANNUELLE : MISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
79 DU REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL DU 10 AVRIL 1980.

Les conduits de chute des vide-ordures sont ramonés et nettoyés
périodiquement et au moins deux fois par an.

Les récipients a ordures ménageres, leurs emplacements doivent etre
désinfectés et désinsectisés.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 3 GAINES VIDE ORDURES DE 8 NIVEAUX,
3 RECEPTACLES, 21 VIDOIRS, 12 CONTAINERS DE 120 LITRES.

NOTRE AFFICHAGE DU 22/03/2024.

NOTRE INTERVENTION DU 27/03/2024.

OBSERVATIONS : JN LGESTION Email envoyé le 19/03/24 a 13H23 Mme A. LE POULLEN

JN LGESTION Email envoyé le 19/03/24 a 13H22 M. P. LANCEL

VEUILLEZ NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNEES DE LA FEMME DE MENAGE AFIN QUE
NOUS PUISSIONS OBTENIR LES ACCES AUX 3 ALLEES EN ACCORD AVEC LES MEMBRES
DU CONSEIL SYNDICAL
Suite a donner : OUI. Le 27/03/2024 a 13:37



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050100

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 3 Gaines V.O/Containers	417,77	417,77
	TOTAL H.T.		417,77
	T.V.A. a 10,00%		41,77
	TOTAL T.T.C.En EURO		459,54

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.